



Commune de Gletterens

Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 18 décembre 2023 à 20h00
à la salle polyvalente du Devin**

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 06.06.2023

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 72, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch

2. Information sur les augmentations des taux d'impôts imposés par le Conseil d'Etat et effectifs à partir du 1^{er} janvier 2024

2.1. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base

2.2. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base

2.3. Augmentation du taux de contribution immobilière de 2,00‰ à 2,5‰ de la valeur fiscale des immeubles

3. Demande de délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour la vente du terrain art. 683 RF Gletterens

3.1. Préavis de la commission financière

3.2. Vote de la demande de délégation pour la vente du terrain Art. 683 RF Gletterens

4. Présentation du plan financier 2024 – 2028

5. Présentation générale des budgets de résultat et des investissements

6. Budget 2024

6.1. Présentation du budget de résultat

6.1.1. Préavis de la commission financière

6.1.2. Vote du budget de résultat

7. Élection d'un membre à la commission financière

8. Divers

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales n° 72 et le budget 2024, sur le site www.gletterens.ch en fichiers informatisés ou à l'administration communale en version papier.